

Règlement de La Chambérienne Cycletyres 2019

Article 1 : LA CHAMBERIENNE CYCLETYRES 2019

La Chambérienne Cycletyres 2019 est une cyclo sportive organisée par Chambéry Cyclisme Organisation, et inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme. Elle aura lieu le 28 juillet 2019.

Les départs et arrivés s'effectueront depuis la Rue de la République - 73000 CHAMBERY. C'est également dans cette rue que se trouve le Centre des Congrès Le Manège où aura lieu : la permanence et les repas.

La Chambérienne Cycletyres met l'accent sur la mise en valeur du territoire, le plaisir et la convivialité.

Toute personne pouvant porter atteinte à l'image de notre structure ou bien à l'image de l'épreuve de par son comportement ou par sa prise de position, pourra être exclue.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Participation possible sur tous les parcours pour toute personne âgée de plus de 17 ans.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

2.2 Obligation de présenter la licence ou la photocopie de celle-ci pour les licenciés avec contrôle médical des fédérations suivantes : FFC, UFOLEP, FSGT et FFCT

2.3 Obligation de présenter l'original d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course pour les licenciés d'une fédération étrangère, les non-licenciés, ou les licenciés d'une autre fédération que celles mentionnées en 1.2

2.4 Toute personne ne présentant pas les justificatifs nécessaires (licence et/ou certificat médical) lors de son retrait de dossard ne pourra participer à La Chambérienne Cycletyres.

Article 3 : INSCRIPTION

3.1 Inscriptions par Internet sur www.lachamberiennecycletyres.com avec règlement en ligne ou par courrier à l'adresse suivante : Chambéry Cyclisme Organisation, 211 Chemin des Ecureuils, 73000 CHAMBERY avec les pièces suivantes : bulletin d'inscription dûment rempli, chèque correspondant au règlement de l'inscription, photocopie de la licence ou certificat médical de non contrindication à la pratique cycliste.

3.2 Les tarifs appliqués en 2019 sont les suivants :

Du 22 février au 30 juin 2019	Internet	Courrier
Inscription Cyclo : parcours au choix	30€00	35€00
Inscription Rando : parcours au choix	15€00	20€00
Repas supplémentaire	10€00	10€00

Du 1^{er} juillet au 25 juillet 2019		
Inscription Cyclo : parcours au choix	35€00	40€00
Inscription Rando : parcours au choix	15€00	20€00
Repas supplémentaire	15€00	15€00

Sur place les 27 et 28 juillet 2019 – SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE	
Inscription Cyclo : parcours au choix	45€00
Inscription Rando : parcours au choix	20€00
Repas supplémentaire	15€00

Pour les inscriptions par courrier, le cachet de la poste fait foi pour le calcul du montant de l'inscription.

3.3 En cas de forte affluence, l'organisateur se réserve le droit de refuser les inscriptions sur place, s'il considère qu'il ne pourra pas assurer la prestation proposée.

3.4 L'inscription à la formule cyclo comprend :

- Chronométrage et classement
- Assistance course
- Sécurité course sur tous les parcours
- Ravitaillements
- Repas savoyard à base de produits locaux
- Sac de bienvenue et son Cadeau surprise

L'inscription à la formule rando comprend :

- Parcours balisés
- Ravitaillements
- Sac de bienvenue

Article 4 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage se fera par un système de transpondeurs. Celui-ci sera installé sur l'haubans arrière du cadre et devra impérativement être rendu à l'arrivée ou à un véhicule de l'organisation en cas d'abandon.

Article 5 : RANDO

La *Chambérienne Cycletyres* peut se faire en randonnée. Cette inscription ne donne pas lieu à de possibilité de chronométrage. Les randonneurs devront impérativement respecter le Code de la Route. Les parcours s'effectueront en autonomie, sans véhicule de sécurité ou d'assistance course. Le départ s'effectuera au bon vouloir des participants entre 07h45 et 08h45. **Tout randonneur partant après 08h45 ne sera pas assuré de bénéficier des ravitaillements ainsi que du balisage du parcours.**

Article 6 : PERMANENCE

6.1 La permanence de La Chambérienne Cycletyres vous permettra de retirer votre plaque de cadre, transpondeur et sac de bienvenue, ou de vous inscrire sur place. Elle sera ouverte :

- Le samedi 27 juillet de 16h à 18h30
- Le dimanche 28 juillet de 07h00 à 08h45

6.2 Le port du transpondeur et de la plaque de cadre est obligatoire pour chaque participant.

Article 7 : CATEGORIES

	PETIT PARCOURS			GRAND PARCOURS		
DAMES	FA	17 à 29 ans	2001 à 1989	W1	17 à 39 ans	2001 à 1979
	F1	30 à 34 ans	1988 à 1984	W2	40 à 49 ans	1978 à 1969
	F2	35 à 39 ans	1983 à 1979	W3	50 ans et +	avant 1969
	F3	40 à 44 ans	1978 à 1974			
	F	45 à 49 ans	1973 à 1969			
	F5	50 à 54 ans	1968 à 1964			
	F6	55 à 59 ans	1963 à 1959			
	F7	60 à 64 ans	1958 à 1954			
	F8	65 ans et +	avant 1954			
HANDI	H	Handisport avec licence FFC		H	Handisport avec licence FFC	
HOMMES	MA	17 à 29 ans	2001 à 1989	MA	17 à 29 ans	2001 à 1989
	M1	30 à 34 ans	1988 à 1984	M1	30 à 34 ans	1988 à 1984
	M2	35 à 39 ans	1983 à 1979	M2	35 à 39 ans	1983 à 1979
	M3	40 à 44 ans	1978 à 1974	M3	40 à 44 ans	1978 à 1974
	M4	45 à 49 ans	1973 à 1969	M4	45 à 49 ans	1973 à 1969
	M5	50 à 54 ans	1968 à 1964	M5	50 à 54 ans	1968 à 1964
	M6	55 à 59 ans	1963 à 1959	M6	55 à 59 ans	1963 à 1959
	M7	60 à 64 ans	1958 à 1954	M7	60 à 64 ans	1958 à 1954
	M8	65 ans et +	avant 1954	M8	65 ans et +	avant 1954

Article 8 : MATERIEL

- 8.1 Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de sa course, chaque participant doit se présenter au départ de *La Chambérienne Cycletyres* avec le matériel obligatoire ci-après :
- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve
 - Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation)
- 8.2 Afin d'assurer la sécurité de chacun, il est formellement interdit de participer à *La Chambérienne Cycletyres* avec :
- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « Guidon triathlète »)
 - Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- 8.3 A contrario, les vélos électriques, à assistance électrique au pédalage ou à freins à disques seront autorisés sur *La Chambérienne Cycletyres*. Les vélos électriques bénéficient d'un parcours quotidien, ouvert à tous les participants, conçu pour profiter des bienfaits de l'aide électrique, sans le souci de changement de batterie.

Article 9 : CHALLENGE ENTREPRISES

- 9.1 Le Challenge Entreprises se court par équipe de 3 participants salariés d'une même entreprise ou licenciés d'une même association, hors clubs cyclistes, et inscrits sur le même parcours. Il pourra y avoir plusieurs équipes d'une même entreprise ou association.
- 9.2 Le Challenge Entreprises comprendra un classement pour chacun des parcours. La première équipe de chaque épreuve sera récompensée.
- 9.3 L'inscription d'une équipe (3 personnes sur le même parcours) coûte 80€.
- 9.4 Les inscriptions au Challenge Entreprises se feront uniquement par courrier en regroupant les bulletins d'inscription des 3 participants, le règlement par chèque, ainsi que l'autorisation de l'entreprise permettant à l'équipe de concourir en son nom. Les inscriptions au Challenge Entreprises devront être reçues avant le 25 juillet.

Article 10 : RECOMPENSES

La Chambérienne Cycletyres, Dimanche 28/07/2019

Grand Parcours Formule Cyclo	Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises
Petit Parcours Formule Cyclo	Les 3 premiers du Scratch + Les 3 premiers de chaque catégorie + La meilleure équipe du Challenge Entreprises

Des lots seront également à gagner au tirage au sort qui s'effectuera parmi tous les participants des 2 parcours. Si les gagnants ne sont pas présents lors de la remise des récompenses, les lots seront remis en jeu.

Article 11 : SECURITE

- 11.1 **Les concurrents doivent impérativement respecter le code de la route sous peine de sanction** : rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maîtres de leurs trajectoires... L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect du Code de la Route.
- 11.2 L'organisateur met en place un service de sécurité avec des signaleurs piétons et motos. Ils sont là pour faciliter le passage, mais en aucun cas privatiser la route.
- 11.3 Les véhicules suiveurs personnels sont interdits, seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à suivre l'épreuve.

Article 11 : ENVIRONNEMENT

Des poubelles seront disposées sur les zones de ravitaillements. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Le jet de tout objet, papier ou détritrus sur la route est strictement interdit, sous peine de disqualification immédiate.

Article 13 : ASSURANCES

- 13.1 **Responsabilité civile** : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.
- 13.2 **Accident individuel** : il appartient aux participants de se garantir dommage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir.

Article 14 : NON PARTICIPATION

- 14.1 En cas de non-participation, il n'y aura pas de remboursement de l'inscription, sauf raison grave.
- 14.2 En cas de non-participation pour raison grave (accident, incapacité totale...), la demande de remboursement de l'inscription s'effectuera par courrier avec pièce(s) justificative(s) à l'appui datée d'au minimum un jour avant la date de participation. En cas de remboursement, 5€ seront conservés pour frais de dossier. Afin de procéder au remboursement, vos nom, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale, et si possible votre numéro de dossard vous seront demandés.

Article 15 : LITIGE

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du concurrent et son numéro de dossard, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de trente jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement. Chambéry Cyclisme Organisation se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter ou d'annuler *La Chambérienne Cycletyres*. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute contestation susceptible de résulter de son interprétation ou de son exécution sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Chambéry.

Article 16 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à *La Chambérienne Cycletyres*, chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 17 : NEWSLETTER

L'inscription à *La Chambérienne Cycletyres* implique que vos coordonnées entrent dans le fichier client de Chambéry Cyclisme Organisation. Par conséquent, vous recevrez les informations du club lors des différentes newsletters.

Article 18 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 19 : FINALISATION

L'inscription à *La Chambérienne Cycletyres* implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.